



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 octobre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/2007

D - 20070507

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 22 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Jacques VALADE, M. Alexis BANAYAN, M. Jean-Didier BANNEL, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF,

Projet d'aménagement du secteur Bastide 2. Modalités de la concertation préalable. Approbation.

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au sein du vaste territoire de Bordeaux-la Bastide, la Communauté Urbaine et la Ville de Bordeaux ont décidé de créer une nouvelle ZAC de 30 hectares, dénommée à ce jour « Bastide II ».

Cette opération constitue une priorité pour la ville et l'agglomération de Bordeaux car elle doit permettre, par un aménagement de qualité et une programmation diversifiée (logements, commerces et services, grands équipements ...) de conforter le cœur de ville et poursuivre le renouveau de la rive droite. Elle va constituer une étape majeure dans le développement urbain de la Bastide et ne sera pas sans influence sur l'évolution des modes de vie des habitants et des usagers de ce quartier.

La programmation ayant permis d'aboutir à un accord avec R.F.F. et le ministère de la Défense est la suivante :

- 160 000 m² de surfaces de logement, soit environ 2 400 logements et 4 500 habitants supplémentaires,
- 75 000 m² de bureaux,
- 40 000 m² de commerces et services,
- 4 000 m² d'équipements publics,

soit au total un ensemble d'environ 280 000 m² de SHON.

Par délibération du 30 mars 2007, la Communauté Urbaine a procédé à l'ouverture de la concertation préalable, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

A ce jour, un dossier comprenant une notice explicative sur les objectifs poursuivis, un plan de situation, un plan périmétral et un registre ont été déposés à la mairie et au siège de la Communauté Urbaine.

Il revient à la Ville de Bordeaux de délibérer sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. La Ville aura recours à un prestataire extérieur pour organiser, préparer et animer les différentes de la concertation.

Il est proposé, en accord avec la Communauté Urbaine, de mettre en œuvre les modalités suivantes :

- Organisation de trois réunions publiques,
- Organisation d'ateliers pédagogiques,
- Organisation des Secondes Rencontres de la Bastide,
- Création et diffusion de divers documents d'information,
- Parution dans le journal d'information municipal (et éventuellement dans celui de la Communauté Urbaine),
- Création et mise en place de 2 ou 3 panneaux d'information sur le site,
- Création d'une page spéciale sur le site internet de la Ville.

Il vous est demandé, de bien vouloir approuver les modalités de la concertation préalable relatives à l'opération d'aménagement Bastide 2.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

